



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Surproduction de choux-fleurs en Bretagne et conséquences sur la filière

Question écrite n° 12126

Texte de la question

Mme Mélanie Thomin attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur les importantes difficultés conjoncturelles rencontrées, depuis le début de l'année 2025, par les producteurs de choux-fleurs, piliers du maraîchage breton. En raison de conditions climatiques particulièrement douces, les volumes de production ont fortement augmenté, entraînant une surproduction. Les marchés français enregistrent actuellement près de 270 tonnes de choux-fleurs disponibles, soit trois fois plus que les volumes habituellement constatés à cette période. Cette situation entraîne une chute brutale des prix : un chou-fleur se vend en moyenne 30 centimes la pièce, alors que les coûts de production nécessitent un prix de vente d'environ 70 centimes pour être couverts. Cet écart entre prix de vente et coût de production, couplé aux aléas climatiques de plus en plus fréquents, menace la stabilité économique des exploitations. Face à cette situation, les initiatives d'appels à la consommation de choux-fleurs français, portées par les maraîchers et certains acteurs de la grande distribution, ne peuvent suffire. Dans ce contexte, Mme la députée souhaite savoir quelles mesures exceptionnelles de soutien économique le Gouvernement entend mettre en œuvre à court terme pour accompagner les producteurs touchés par cette crise conjoncturelle. Elle lui demande également quelles orientations structurelles et pérennes elle envisage de développer, non seulement pour adapter les filières maraîchères au dérèglement climatique, mais aussi lutter contre les concurrences déloyales.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est pleinement mobilisé pour soutenir les producteurs de choux-fleurs, qui connaissent d'importantes difficultés notamment depuis l'automne 2025, qui résultent d'une avance de production combinée à une demande nationale faible et à la perte de débouchés à l'export, entraînant des cours très dégradés. Au niveau local, pour les agriculteurs en difficulté, des mesures habituelles d'allègement des charges sociales des mutualités sociales agricoles (MSA) et fiscales ont été mises en place dans les départements concernés. Les MSA proposent également un accompagnement social des exploitants dans le besoin. Les préfets suivent de manière détaillée l'état de la situation afin de sensibiliser l'ensemble des services de l'État aux difficultés de ces producteurs. Au niveau national, les organisations de producteurs engagées dans des programmes opérationnels ont pu activer une mesure de gestion de crise permettant le financement par les crédits européens des retraits de production de légumes invendus. Dans cette période, l'État est pleinement mobilisé pour favoriser le partage d'information entre tous les acteurs de la filière, notamment via la publication quotidienne des indicateurs de marché du réseau des nouvelles des marchés. Cet indicateur a en effet objectivé la survenue récurrente ces derniers mois de situations de crises conjoncturelles pour le chou-fleur. Sur la base de ces informations fiables, les acteurs de la filière peuvent activer les actions de communication et/ou de promotion qu'ils jugent nécessaires pour la relance de la consommation. De manière structurelle, les travaux des conférences de la souveraineté alimentaire, lancés en décembre 2025 en application de l'article 1 de la loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, doivent permettre aux acteurs des filières, de définir une stratégie assortie d'objectifs, notamment de production, à l'horizon de dix ans, en vue de l'amélioration de la souveraineté alimentaire ainsi que d'identifier des premiers leviers d'action pour les atteindre. Dans ce cadre, la filière chou-fleur et plus largement la filière légumière de plein champ pourra élaborer une

stratégie tenant compte de la situation conjoncturelle qu'elle traverse mais aussi des tendances de fond en matière d'évolution de la demande et de changement climatique.

Données clés

Auteur : [Mme Mélanie Thomin](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12126

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2026](#), page 73

Réponse publiée au JO le : [28 avril 2026](#), page 3667